



Info Tri

N°9

Novembre 2016

CCGVM - Place Henri Martin - 51160 Aÿ-Champagne
Tel. 03.26.56.95.20 / Fax 03.26.56.95.28
www.ccgvm.com / infotri@ccgvm.com

ISSN : 1777-2893

LES CONSIGNES DE TRI EVOLUENT...

A partir du 1er janvier 2017, les consignes de tri évoluent sur le territoire de la CCGVM : le bac jaune et le bac bleu ne feront désormais plus qu'un !

Cette évolution est rendue possible grâce à l'ouverture du nouveau centre de tri automatique du SYVALOM à La Veuve. Doté de trieurs optiques faisant l'essentiel du travail, papiers, cartons, plastiques et métaux (respectant les consignes de tri « historiques ») sont séparés avant d'être recyclés par flux.

Alors, quel bac utiliser ?

Indistinctement le bleu OU le jaune !

Cette optimisation facilitera le tri au quotidien ainsi que la collecte.

Un bac en trop ?
Un bac devenu trop petit ?

Nous invitons les usagers à rapporter les bacs inutilisés pour être redistribués ou recyclés.

Une permanence est organisée chaque mercredi de 10h à 14h aux Services Techniques d'Aÿ-Champagne - Avenue Victor Hugo*

De la même manière, si votre bac est devenu trop petit, rapprochez vous du service déchets pour changer de volume.

*En cas d'impossibilité, rapprochez-vous de votre mairie.

ATTENTION :

Ces nouvelles consignes de tri ne prendront effet qu'au 1^{er} janvier 2017.



Les déchets des bacs jaune & bleu devront être déposés dans le même bac :



Bouteilles et flacons en plastique



Cartonnettes et briques alimentaires



Emballages en métal



Journaux, revues, magazines, livres, enveloppes...

Ne pas déposer :

- Les autres plastiques
- Le polystyrène
- Les gros cartons
- Les emballages non vidés
- Le verre



Trop petit, le papier broyé n'est pas recyclé

Zoom sur...

Le Papier : Tous les papiers se trient et se recyclent

Les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus ou moins communément, les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes sont recyclables !

Les exceptions en matière de tri du papier concernent principalement les papiers qui ont directement été en contact avec des aliments à l'instar des serviettes en papier...

Le papier photo ou le papier peint dont les traitements (plastification, résistance à l'humidité, à la lumière) ont fortement changé la structure sont des faux amis, tout comme le papier d'aluminium (métal) qui ne tient son nom de papier qu'à la finesse de sa forme...

Quant aux mouchoirs ou les couches, leurs propriétés absorbantes les rendent impropres au recyclage.

ADOPTEZ UN AUTOCOLLANT STOP-PUB



Utilisé de façon temporaire (vacances, absence prolongée...) ou permanente, n'hésitez pas à vous procurer ce petit autocollant aux grands effets !

En moyenne un foyer reçoit chaque année 40kg de prospectus publicitaire par an...!

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies. |



Les refus de tri coûtent cher !

Un refus de tri coûte 2 fois plus cher à la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Il est donc important de bien trier et, en cas de doute, de mettre dans la poubelle classique.

Voici quelques exemples, pour rappel, de déchets qu'il ne faut pas déposer dans son bac de tri :



Le verre



Les plastiques non recyclables



Déchets souillés, polystyrène, objets et vaisselles cassés



Trier, c'est bien, mais on en fait quoi ?

Le recyclage de nos emballages, présente de nombreux avantages: la préservation de l'environnement bien sûr, mais aussi la réutilisation des matériaux, la réduction de notre consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, entre autres. Mais que deviennent nos déchets ?

1 BOUTEILLE EN VERRE



1 BOUTEILLE EN VERRE

1KG DE CALCIN = 1 KG DE VERRE À LA REFONTE

36 BOUTEILLES



1 REMBOURRAGE DE COUETTE

27 BOUTEILLES



1 VESTE EN LAINE POLAIRE

629 CANETTES



1 CHAISE DE JARDIN

9 BOÎTES DE CONSERVE



1 BOULE DE PÉTANQUE

Illustrations : www.parcels.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur l'économie d'énergie réalisée ou les acteurs du tri ?
<http://www.ecoemballages.fr/grand-public/>

